



# ville de Saint-Gabriel

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, statuera le 3 décembre à 20 h 00 en la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Saint-Gabriel, sur la demande suivante, se rapportant aux usages conditionnels :

#### PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 135, RUE SAINT-GEORGES

La demande relative au règlement sur les usages conditionnels CV 472 autoriserait l'aménagement d'un logement, correspondant au 135 rue Saint-Georges, au rez-de-chaussée du bâtiment principal, alors que l'article 124.5 du règlement de zonage CV 195 stipule que dans la zone C-34-1, le premier étage des bâtiments principaux ne peut être occupé à des fins résidentielles ou de pensions.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande le 3 décembre à 20 h 00.

Fait et donné à Ville Saint-Gabriel, ce 7<sup>ième</sup> jour de novembre 2018.

Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel, certifie avoir publié le présent avis en en affichant une copie à l'Hôtel de Ville, 45 rue Beausoleil, entre 09h00 et 16h00, à compter du 8 novembre 2018, de l'avoir publié sur le site internet de la ville au [www.ville.stgabriel.qc.ca](http://www.ville.stgabriel.qc.ca) et en le faisant paraître dans le journal l'Action de d'Autray, édition du 14 novembre 2018.*

*EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 8<sup>ÈME</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.*

Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier